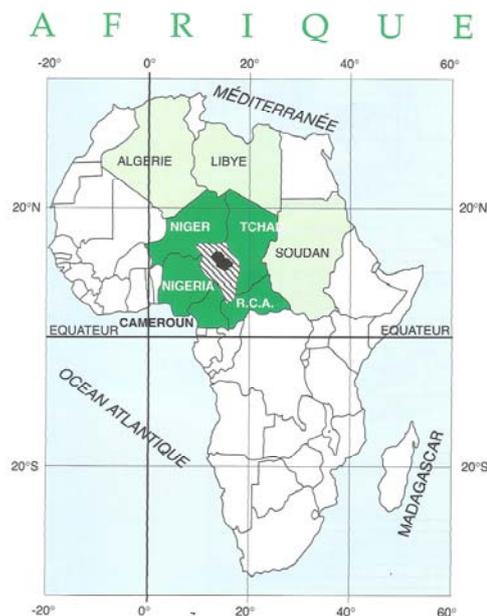




GESTION INTEGREE DE BASSIN FLUVIAL

Les défis du Bassin du lac Tchad

Vision 2025



SOMMAIRE

- Introduction
- Principaux problèmes
- Analyse de la situation
- Défis de la gestion intégrée
- Vision du lac Tchad pour l'an 2025
- Cadre d'action

Vision 2025

- La région du Lac Tchad aimerait voir d'ici l'an 2025 le Lac Tchad – héritage commun – et d'autres zones humides conservées durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, une biodiversité et des ressources aquatiques durables et dont l'utilisation doit être équitable pour satisfaire les besoins de la population du bassin et ainsi réduire le niveau de pauvreté.
- Une région du Lac Tchad où les autorités nationales et régionales acceptent des responsabilités pour la conservation de l'eau douce de l'écosystème et de la biodiversité et pour une gestion intégrée et judicieuse du bassin fluvial en vue de réaliser un développement durable.
- Une région du lac Tchad où chaque pays membre a un accès équitable à des ressources en eau saine et suffisante pour satisfaire ses besoins et ses droits et conserver ses ressources en eau douce, son écosystème et sa biodiversité.

Introduction

Le Lac Tchad et son bassin actif constituent une importante ressource d'eau douce partagée entre le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Tchad, la République Centrafricaine. Le Lac Tchad est le quatrième grand lac africain (par sa superficie) après les lacs victoria, Tanganyika et Nyassa. Toutefois, le lac est peu profond (1,5 m en moyenne) et son volume est relativement faible.

Le lac est soumis à une forte évaporation or son eau n'est pourtant pas salée. Le Lac Tchad constitue depuis des millénaires, un pôle de développement, d'échanges commerciaux et culturels entre les populations du Nord du Sahara et celles du Sud.

Près de vingt-deux (22) millions de personnes tirent leurs subsistances des activités menées sur le Lac Tchad et son bassin actif.

En 1964, quatre pays riverains du lac ont créé la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) chargée des ressources en eau dans une zone dénommée Bassin Conventionnel qui couvrait environ 427.300 km². La République Centrafricaine est devenue pays membre de la CBLT en 1994 et le Bassin Conventionnel s'est élargi pour inclure les bassins en amont du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé de sorte que le nouveau Bassin Conventionnel couvre une superficie de 967.000 km².

Les principaux problèmes du Bassin du Lac Tchad.

a) *Type de pluviométrie :*

Le type de pluviométrie enregistrée dans le Bassin correspond à une climatologie sahélienne qui la rend très variable et imprévisible. Ainsi, en 20 ans, les isohyètes de la pluviométrie moyenne se sont déplacées de 180 km vers le sud. Par conséquent, les zones qui enregistraient une pluviométrie moyenne de 320 mm ne reçoivent plus que 210 mm.

b) *Le bilan hydrologique :*

Le bilan hydrologique général du bassin est affecté par l'étroite interaction entre la pluviométrie, l'évaporation, les apports latéraux au lac et l'infiltration des eaux souterraines sous l'étendue du lac.

c) *Type sol :*

Les propriétés du sol dans le bassin varient considérablement à travers la région et ceci affecte la végétation du bassin.

d) *Sécheresse et désertification :*

Les déficits pluviométriques enregistrés pour la première fois en 1972 sont restés inchangés jusqu'à présent même s'il y a des débordements occasionnels de courte durée. L'effet cumulatif de ces sécheresses a abouti à l'assèchement systématique du Lac.

e) *Dégradation de l'environnement :*

Les causes naturelles soulignées ci-dessus, combinées aux causes anthropique telles que les constructions de barrages en amont des cours d'eaux, la dégradation des terres, l'érosion du sol, le déboisement et les feux de brousse, sont à l'origine de sérieux problèmes de dégradation de l'environnement.

f) *Population :*

La croissance démographique constitue un autre problème majeur dans le bassin. D'ici à l'an 2025, la population du bassin dépassera 36 millions selon les projections faites à partir du chiffre actuel de 22 millions. L'explosion démographique et les migrations des éleveurs, pêcheurs et réfugiés environnementaux, partis à la suite de la désertification en quête de moyens de subsistance, entraînent une concurrence pour l'utilisation des ressources en eaux limitées du bassin. Et cette concurrence est souvent à l'origine de conflits.

g) **Niveau de pauvreté :**

Le résultat cumulé de tous les problèmes énumérés ci-dessus est la pauvreté. Les cinq pays du bassin sont classés parmi les pays les plus pauvres du monde.

Analyse de la situation

Le texte ci-après présente une brève analyse de la situation du bassin du lac Tchad.

1. Changement climatiques dans le bassin au cours des 30 dernières années

- Baisse considérable du niveau du Lac Tchad et de sa nappe phréatique entraînant une diminution de la végétation pérenne et une augmentation de la vulnérabilité à l'érosion (notamment éolienne).
- Migration plus au sud des populations et de leur bétail en raison du changement climatique : pression accrue sur les ressources en amont.
- Désertification.
- Abandon des pratiques traditionnelles de gestion des ressources.
- Diminution des crues et de la capacité d'accueil des habitats naturels notamment ceux tributaires de l'eau.

2. Mauvaises prise de décision : les politiques de développement centrées sur le court terme. Décision de développement non durable.

- Populations ne disposant que de moyens précaires de subsistance.
- Investissements coûteux abandonnés par manque d'accès à l'eau.
- Construction de barrages en amont sans tenir compte des besoins des populations et écosystèmes en aval.
- Exploitation de type minier insuffisamment au niveau régional.

3. Absence d'une politique de gestion d'eau et de l'environnement – mauvaises pratiques

- Absence de gestion intégrée des ressources en eau par bassin et au niveau national et régional.
- Connaissance insuffisante des ressources en eau et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
- Absence de système efficace de contrôle et suivi de la quantité et de la qualité de l'eau, de moyens d'alerte et de mesures de protection.
- Absence de gestion de la demande en eau ou d'adaptation des modes de production des ressources naturelles.
- Manque de préparation pour faire face aux cas d'urgence (pollution).

4. Faible mécanisme de coordination à cause du bas niveau de participation des acteurs et à cause des institutions inadaptées.

- Coopération insuffisante entre les secteurs dans les pays, et entre les pays pour une gestion intégrée des ressources en eau.
- Les besoins et axes des populations ne sont pas suffisamment pris en compte.
- L'éducation publique sur l'environnement est inexistante.
- Le cadre juridique et les moyens de son application ne sont pas actualisés et harmonisés au niveau régional pour la protection de l'eau et des écosystèmes (patrimoine commun).
- Les institutions nationales n'évoluent pas suffisamment vite pour suivre la dynamique des changements.
- Les donateurs fournissent peu d'incitation pour une politique coordonnée et soutenue d'assistance à long terme visant un développement durable.

5. Faible situation économique des Etats et persistance de l'économie rurale

- La situation économique de la plupart des Etats du bassin ne les incite pas à mettre en place un suivi coûteux de l'environnement sans appui extérieur.
- La croissance démographique entraîne une pression croissante sur l'eau, les écosystèmes et un déclin constant de la diversité dans la région.

Défis à la gestion intégrée du bassin du lac Tchad

Les défis à la gestion intégrée du bassin du Lac Tchad se résument comme suit :

Conservation

La conservation, défi majeur de la gestion intégrée du bassin, est nécessaire afin de préserver les ressources en eau limitées. Un programme approprié de conservation implique la restauration de la végétation afin d'améliorer la texture du sol et réduire ainsi l'évaporation et l'évapotranspiration ; la création de zones protégées telles que les parcs. En outre, des mesures sont à prendre pour protéger les fleuves, les aquifères, l'écosystème aquatique et le lac lui-même contre les risques de pollution transfrontière.

Restauration

La restauration du niveau du lac et de son écosystème est un autre défi pour la Commission. Une telle restauration entraînera celle des terres humides du Lac Tchad qui constituent la deuxième plus large zone humide d'Afrique.

Lutte contre la désertification

Il s'agit ici de stopper l'avancée du désert et ceci englobe la fixation de dunes de sable et des programmes de régénération végétale exécutés simultanément.

Collection des données

La collection des données, leurs compilations, stockage et dissémination à travers des media appropriés sont essentiels pour une gestion efficace du bassin.

Coopération régionale

Il est très important pour tous les pays membres de la CBLT de coopérer à chaque détail, dont la réactualisation des accords régionaux et leur harmonisation pour assurer une gestion effective et durable des ressources en eau du bassin.

Bassin du Lac Tchad vision en 2025

Le choix

- Une région du lac Tchad durable, avec une vision positive marquée par une politique de gestion intégrée et durable du bassin. Ce processus d'intégration commence d'abord au niveau local et national, pour atteindre ensuite le niveau régional. Il doit également être totalement participatif et caractérisé par :
 - i) une gestion intégrée du bassin fluvial ;
 - ii) une application rigoureuse des stratégies de conservation ;
 - iii) une collecte, une analyse et une gestion durables des données ;
 - iv) une promotion de la coopération régionale ;
 - v) une restauration et une gestion durables du Lac Tchad et de ses écosystèmes.

Vision 2025

- La région du Lac Tchad aimerait voir d'ici l'an 2025 le Lac Tchad - héritage commun – et d'autres zones humides conservés durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, une biodiversité et des ressources aquatiques durables et dont l'utilisation doit être équitable pour satisfaire les besoins de la population du bassin et réduire ainsi le niveau de pauvreté.

- La région du lac Tchad où les autorités nationales et régionales acceptent des responsabilités pour la conservation de l'eau douce, de l'écosystème et de la biodiversité pour une gestion intégrée et judicieuse du bassin fluvial en vue de réaliser un développement durable.
- La région du Lac Tchad où chaque pays membre a un accès équitable à des ressources en eau saine et suffisante pour satisfaire son besoin et ses droits et conserver ses ressources en eau douce, son écosystème et sa biodiversité.

Éléments de la vision (comment arriver là ou nous voulons être ?)

- 1) Renforcer la coopération sous-régionale. Résoudre les problèmes liés aux ressources naturelles partagées et transfrontalières, y compris les problèmes de sécheresse continue, de désertification, de pauvreté persistante, d'insécurité alimentaire et de sérieuses dégradations de l'eau, des sols et des ressources forestières. Harmoniser la politique macro-économique et éliminer les effets externes de concurrence. Synchroniser les programmes nationaux avec les efforts fournis au niveau régional et sous-régional. Renforcer les partenariats et les réseaux disponibles et promouvoir un dialogue permanent. Organiser des forums consultants.
- 2) Développer des stratégies pratiques aux niveaux national et du sous-bassin et des programmes basés sur les ressources naturelles partagées et transfrontières tels que le sous-bassin du Hadejia-Jama'are - Komadougou-Yobé, le sous-bassin du Chari-Logone -El-Beid, le sous-bassin du Lac Tchad, les ressources animales et la faune, les forêts, et pâturages communs, etc. qui peuvent être exécutés en un chronogramme raisonnable par les membres et la CBLT.
 - a) Etablir des groupes thématiques pour des consultations et la formulation de programmes d'actions et projets conjoints reconnaissant le rôle des ONG, pour i) une prise de conscience locale, nationale et internationale et en établissant des contacts entre elles, ii) promouvoir la participation communautaire et la mise en

application des connaissances indigènes, iii) développer des synergies entre les organisations.

- b) Accroître les efforts aux niveaux national et sous-régional pour la prévention et la résolution des conflits.
- c) Encourager une forte participation des secteurs public et privé.
- d) Une meilleure reconnaissance des liens étroits entre la croissance économique et le commerce, l'investissement, la création d'emploi, la réduction de la pauvreté et l'utilisation et la gestion des terres et des ressources en eau au niveau national.
- e) Renforcement du rôle important de la CBLT dans la collecte et la diffusion des données et informations sur les projets, les ressources naturelles disponibles, les bonnes pratiques, les modèles et pour guider la région sur ses besoins de financement des stratégies de développement souhaitées et la promotion des programmes.
- f) Utilisation d'instructions économiques tels que la facturation de l'eau y compris, une mise en application du principe du « pollueur payeur » pour garantir les normes de qualité de l'eau.
- g) Des efforts concertés sont requis au niveau national pour satisfaire les besoins fondamentaux de la vie (particulièrement l'eau) comme une priorité pour tous.

Cadre d'action

Pour la réalisation des objectifs de la vision, il est fondamental de procéder à une mobilisation de la volonté politique et d'assurer également une bonne gouvernance. Il est nécessaire d'obtenir un large soutien et un engagement de tous les acteurs du bassin, des bailleurs et organismes d'assistance technique afin que des sacrifices et des investissements soient consentis pour la réalisation des buts souhaités par la vision. Une diffusion de l'information, notamment sur la vision, s'avère indispensable.

Pour une bonne gouvernance, les institutions nationales et régionales impliquées dans la gestion des ressources en eau doivent être renforcées. La Commission du Bassin du lac Tchad a besoin d'être soutenue et renforcées. Heureusement, la Commission dispose déjà

d'une unité de planification et de gestion. Ceci devrait également s'appliquer aux bassins nationaux pour une meilleure coordination et harmonisation. La coopération régionale est un autre élément important de la bonne gouvernance.

Plan d'action

Le plan à court terme de 8 ans.

Cette phase est destinée en premier lieu à surmonter les barrières qui s'opposent à une gestion concertée du bassin à travers un renforcement de la coopération et des capacités entre les pays riverains et les acteurs. Deuxièmement, il s'agit de mener à bien une analyse diagnostique transfrontière et d'élaborer un cadre pour la gestion intégrée de l'eau à travers le bassin. Troisièmement, de préparer la réalisation à long terme des actions prioritaires permettant de résoudre les problèmes transfrontaliers. Les modalités de réalisation seront testées au cours de cette phase à travers des projets pilotes, par l'implication des acteurs et la mise en évidence de la capacité d'exécution des pays riverains. Cette phase établira les bases de la seconde phase et les programmes à long terme sur 20ans.

Plan à long terme sur 20 ans.

Considérant la perspective à long terme et compte tenu des différentes approches et conditionnalités et surtout de la nécessité d'impliquer les organismes d'assistance extérieure, le bassin a été divisé en sous bassins avec des programmes sous-titrés en A, B, C, D. En le divisant de cette manière, non seulement on pourra participer à la planification et à l'exécution des programmes, mais on facilitera aussi la flexibilité de l'appui des bailleurs bilatéraux. Les programmes du sous-bassin sont comme suit :

- A. Le programme de développement durable du lac Tchad et de son bassin (qui intéresse les cinq pays).
- B. Le programme du sous-bassin de la komadougou-Yobé (qui intéresse le Nigeria et le Niger avec des conséquences sur le Lac).

- C. Le programme du sous-bassin du Chari-Logone – El-beid (qui intéresse la RCA, le Cameroun, le Tchad et le Nigeria avec des conséquences sur le Lac).
- D. Le programme des projets nationaux avec des projets à caractère national mais d'importance régionale pour le bassin.

Le programme A est un programmes régional et global qui va bientôt commencer à jeter les bases des mécanismes de consultations, et faciliter les négociations avec les autres bailleurs pour cofinancer les programmes B, C, D. le programme A traitera des questions liées au Lac lui-même.

Actions prioritaires

1. Initier une gestion partagée des ressources en eau, avec des mécanismes de coopération et d'intégration, intra et inter pays, à divers niveaux (national, sous-bassin et bassin) ;
2. Mettre en place des réseaux viables de collecte d'informations de base afin d'identifier et de contrôler les ressources en eau, les écosystèmes et leur exploitation de façon plus précise.
3. Mener des actions sectorielles de base pour la maîtrise de la demande en eau et pour lutter contre la désertification et la perte de la biodiversité.
4. Assurer une prévention et un contrôle des contaminants et la préservation des ressources halieutiques.
5. Améliorer les méthodes d'exploitation des écosystèmes aquatiques et protéger les plaines d'inondation en rapport avec l'aménagement du territoire.
6. Démarrer des études de pré faisabilité (physique, technique et économique) et des études d'impacts environnementaux liés aux transferts d'eau intra et inter bassins pour la restauration et la conservation de l'écosystème.

Soutien sollicité

La Commission du Bassin du Lac Tchad demande aux organismes de développement international et aux bailleurs de fournir leur assistance et participation aux efforts de développement programmés pour la région. Les problèmes environnementaux du bassin provoqués par la sécheresse et aboutissant à l'assèchement du Lac et à la dégradation de son écosystème, exigent une attention et un soutien urgents an niveau international. L'appui technique comme financier de la communauté internationale est requis pour résoudre ces problèmes et réaliser les objectifs de la vision.



Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

BP 727, N'Djaména, Tchad

Tél. : +235 22 52 41 45 / 22 52 40 29

Fax : +235 22 52 41 37

E-mail : cbt_lcbl@yahoo.com / cab@cblt.org

Siteweb : www.cblt.org